

The logo for CSL, consisting of the letters 'CSL' in white, bold, sans-serif font, set against a solid red rectangular background.

CSL

CODE DE CONDUITE DES TIERS

AOÛT 2025





SOMMAIRE

Introduction		3	2.2	Déontologie	7
1	Gouvernance	4	2.2.1	Lutte contre la corruption	7
1.1	Qualité des produits	4	2.2.2	Concurrence loyale	7
1.2	Engagement et responsabilité	4	2.2.3	Interactions avec les professionnels de santé et les organisations de soins de santé	7
1.3	Exigences légales et des clients	4	2.2.4	Bien-être animal	7
1.4	Conflit d'intérêts	4	2.2.5	Éthique, confidentialité et sécurité des données	7
1.5	Gestion des risques	4	2.2.6	Sécurité des patients et accès aux informations	8
1.6	Documentation	5	2.2.7	Essais cliniques	8
1.7	Formation et compétences	5	2.2.8	Conformité commerciale	8
1.8	Amélioration continue	5	2.2.9	Réseaux sociaux	8
1.9	Communication	5	2.2.10	Intelligence artificielle	8
1.10	Respect de ce CCT	5	3	Un environnement plus sain	9
1.11	Droit d'audit	5	3.1	Protection des travailleurs	9
1.12	Signalement des problèmes en toute transparence	5	3.2	Préparation aux urgences et intervention	9
2	Des populations en meilleure santé	6	3.3	Conformité et reporting environnementaux	9
2.1	Droits de l'homme et travail	6	3.4	Déchets et émissions	9
2.1.1	Liberté de choix de l'emploi	6	3.5	Déversements de matières dangereuses	9
2.1.2	Travail des enfants et jeunes travailleurs	6	3.6	Utilisation efficace des ressources	9
2.1.3	Communautés locales	6	3.7	Minerais de conflit	9
2.1.4	Interdiction de la discrimination et du harcèlement	6	3.8	Changement climatique	9
2.1.5	Salaires, avantages sociaux et heures de travail	6			
2.1.6	Liberté d'association ou de représentation	6			



INTRODUCTION

CSL est un leader mondial de la biotechnologie présent dans plus de 70 pays. Nous nous engageons à exercer nos activités à tous égards de manière éthique et transparente, et nous menons à bien notre mission en respectant nos valeurs.

Pour réaliser notre ambition stratégique, nous comptons sur notre chaîne d'approvisionnement mondiale pour respecter les normes de gouvernance, sociales et environnementales décrites dans le présent Code de conduite des tiers (« **CCT** »). Nous nous engageons à aider nos partenaires tiers à mettre en œuvre le présent CCT.

Notre ambition stratégique

Avoir un impact durable sur les patients et de répondre aux nombreux besoins médicaux non satisfaits.

Nos valeurs



Accent sur les patients

Nous tenons notre promesse aux patients en développant des thérapies qui répondent à leurs problèmes uniques et améliorent leur qualité de vie générale. En tant que société mondiale de biotechnologie, notre engagement envers nos patients est inébranlable. Nous les écoutons attentivement pour comprendre leurs besoins et nous nous efforçons de proposer des avantages significatifs grâce à nos traitements innovants.



Innovation

L'innovation est au cœur de la mission de CSL. Nous investissons massivement dans des technologies avancées pour développer de nouveaux produits de meilleure qualité en entretenant un pipeline continu de médicaments sûrs, efficaces et vitaux. Notre dévouement à la recherche et au développement nous pousse à explorer de nouvelles thérapies et à améliorer celles qui existent, en nous maintenant à l'avant-garde des progrès de la médecine.



Intégrité

Nous nous efforçons toujours de faire ce qui est juste... pour nos patients, communautés, actionnaires et employés. Agir honnêtement et de manière transparente est fondamental pour nos opérations. C'est pourquoi nous respectons de strictes normes éthiques. Nous instaurons la confiance en nous responsabilisant et en adoptant des pratiques durables respectueuses de la planète et de ses habitants.



Collaboration

Nous valorisons la diversité des points de vue et encourageons un environnement inclusif où tout le monde est entendu. En partenariat avec la communauté médicale, nous investissons dans l'éducation, les recherches cliniques et les échanges scientifiques afin d'améliorer les conditions de vie. Notre force collective est maximisée lorsque nous travaillons ensemble, remettons en question les hypothèses et nous rassemblons en une seule équipe.



Performances supérieures

Nous visons l'excellence dans tout ce que nous faisons, que ce soit dans les produits, la finance, les opérations ou le lieu de travail. Nous reconnaissons et récompensons les performances exceptionnelles, en encourageant nos collaborateurs à investir dans leur bien-être et à s'améliorer continuellement. En favorisant une culture d'excellence et de croissance, nous obtenons des résultats supérieurs individuels et collectifs.

En tant que membre de la *Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI)*, CSL intègre les *Principes de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement 2023* de la PSCI dans ce CCT. Les cinq principes clés sont la déontologie, les droits de l'homme, la santé et la sécurité, l'environnement, la gouvernance et les systèmes de gestion. Les Principes de la PSCI adoptent les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*.

Le présent CCT s'applique à tous nos partenaires, y compris les sous-traitants, fournisseurs, distributeurs ou autres sociétés ou personnes associées contractuellement à CSL. Nous attendons de nos partenaires qu'ils incarnent les valeurs et principes de CSL énoncés dans ce document.

Les exigences générales à l'égard de nos partenaires sont les suivantes :

- Respecter l'ensemble des lois et règlements locaux applicables des pays où ils exercent leurs activités ;
- Exercer leurs activités de manière à garder la confiance de toutes nos parties prenantes, notamment, les patients, les clients, les donneurs de plasma, les régulateurs, les investisseurs et le grand public ;
- Être transparents dans la manière dont ils remplissent leurs obligations d'opérer de manière responsable ;
- Mettre en place des systèmes de gestion pour respecter leurs obligations de manière fiable ; et
- Le cas échéant, apporter leur soutien pour les audits de CSL et/ou fournir des preuves d'audit attestant de l'intégrité des opérations et de l'approvisionnement.

Consultez le Code de conduite de CSL à l'adresse [CSL.com](https://www.csl.com) pour des précisions sur la manière dont nous tenons nos engagements à appliquer de normes éthiques strictes.

Le présent Code de conduite des tiers de CSL ne remplace ni ne modifie les obligations réglementaires et contractuelles du fournisseur.



1.1 Qualité des produits

Chez CSL, nous nous engageons à fournir des médicaments de haute qualité qui améliorent, protègent et sauvent des vies, par le biais de solides partenariats dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale. Ensemble, nous visons à maintenir les normes les plus strictes en appliquant les bonnes pratiques de fabrication (BPF), les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et les bonnes pratiques de distribution (BPD) actuelles.

Pour ce faire, CSL effectue des audits des installations, systèmes et documents concernés, et nous attendons de nos partenaires qu'ils collaborent avec nous pour répondre aux conclusions et mettre en œuvre des mesures correctives en temps utile, au besoin.

1.2 Engagement et responsabilité

Nous encourageons nos partenaires à travailler à nos côtés pour respecter les principes de ce CCT en dédiant les ressources appropriées et en engageant leur direction pour guider et soutenir ces efforts.

1.3 Exigences légales et des clients

Afin de soutenir notre engagement commun envers une performance éthique, nous collaborons étroitement avec nos partenaires pour nous aligner sur les lois et règlements applicables, les exigences des clients et les pratiques reconnues à l'échelle internationale.

1.4 Conflit d'intérêts

Nous apprécions de collaborer dans un climat de confiance et dans la transparence. Nous invitons nos partenaires tiers à éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu. Ces conflits peuvent survenir lorsque :

la relation d'un employé de CSL avec un tiers ou sa loyauté envers un tiers pourrait raisonnablement être considérée comme étant en conflit avec les intérêts et priorités de CSL ; ou un intérêt privé, financier ou autre, pourrait influencer le jugement d'un employé de CSL ou d'un travailleur tiers dans des affaires impliquant CSL.

En mettant en place des systèmes de gestion efficaces, nous pouvons travailler ensemble pour identifier et prévenir les conflits réels ou potentiels dans nos relations d'affaires. Si, à tout moment, nos partenaires ont des inquiétudes en ce qui concerne votre relation avec CSL, nous vous encourageons à les signaler via le processus de signalement de CSL (voir article 1.12, Signalement des problèmes en toute transparence).

1.5 Gestion des risques

Chez CSL, nous pensons que la gestion efficace des risques est une responsabilité partagée. Nous demandons à nos partenaires d'intégrer la gestion des risques dans tous les processus, en s'assurant qu'il existe des mécanismes pour identifier et traiter les risques qui pourraient affecter l'exécution de leur contrat avec CSL. Nous encourageons également nos partenaires à maintenir en place des plans de continuité d'activité robustes afin que les risques importants puissent être traités rapidement. Pour certains partenaires, CSL peut travailler avec vous pour tester ces plans, afin de garantir un approvisionnement fiable aux patients et de soutenir la santé publique.

Nous demandons également aux partenaires de mettre en place des contrôles de diligence raisonnable au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement, y compris la possibilité de tracer les sources de matières premières pour s'assurer qu'elles sont légales et durables.

Dans certains cas, CSL peut mener des évaluations des risques sur les partenaires concernés. En cas d'observations ou de conclusions importantes, nous vous remercions réagir rapidement et de collaborer à la mise en œuvre de mesures correctives.

1.6 Documentation

Chez CSL, nous considérons la bonne tenue des registres comme essentielle pour établir la confiance et collaborer efficacement. Nous demandons à nos partenaires de tenir des registres commerciaux clairs, complets et exacts sur toutes les affaires essentielles à l'appui du travail de CSL. Cela inclut la conservation des documents attestant du respect de ce CCT et de la réglementation applicable.

1.7 Formation et compétences

Nous pensons que les connaissances et les compétences sont essentielles pour répondre aux attentes énoncées dans ce CCT. Nous encourageons nos partenaires à mettre en place des programmes de formation qui aident les cadres et les travailleurs à développer la compréhension, les capacités et la confiance nécessaires pour satisfaire ces attentes.

1.8 Amélioration continue

Chez CSL, nous croyons en l'amélioration collective. Nous encourageons nos partenaires à définir des objectifs, mettre en œuvre des plans et traiter tous les problèmes identifiés par le biais d'évaluations ou d'examens, afin de pouvoir placer la barre toujours plus haut et obtenir de meilleurs résultats ensemble.

1.9 Communication

Nous demandons à nos partenaires d'avoir des moyens efficaces de communiquer ce CCT, ou un code équivalent, à leurs travailleurs, sous-traitants et fournisseurs, afin que chacun comprenne et respecte nos normes communes.

1.10 Respect de ce CCT

Si une partie quelconque de ce CCT n'est pas respectée, nous demandons à nos partenaires d'y remédier rapidement, conformément aux directives de CSL. Après avoir donné un

avertissement et une opportunité raisonnable de résoudre les problèmes, CSL pourrait temporairement suspendre le contrat si les obligations ne sont pas respectées. Si les problèmes persistent et sont graves, CSL pourrait mettre fin au contrat pour motif légitime (avec effet immédiat ou dans un délai de préavis) à condition que la violation soit considérée comme grave.

1.11 Droit d'audit

CSL peut vérifier le respect de ce CCT en adoptant une approche basée sur les risques, y compris en réalisant des audits par le biais de questionnaires ou de visites sur site. Ensemble, nous nous assurerons bien que tout est conforme aux normes.

1.12 Signalement des problèmes en toute transparence

Nous encourageons nos partenaires à créer un espace sûr où chacun se sent à l'aise pour s'exprimer sans crainte de représailles. Les partenaires doivent disposer d'un mécanisme de réclamation clair et s'assurer que leurs travailleurs et fournisseurs savent comment y accéder.

La Politique de signalement de CSL encourage les partenaires à signaler tout problème en lien avec le présent CCT ou les politiques, normes ou valeurs de CSL, de manière anonyme lorsque cela est autorisé. La ligne d'assistance Speak Up et la plateforme de signalement sont facilement accessibles via le code QR.



2

DES POPULATIONS EN MEILLEURE SANTÉ

2.1 Droits de l'homme et travail

Les opérations de CSL sont régies par la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies et les Directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales. Nous demandons à nos partenaires de respecter les droits et la dignité de toutes les personnes avec lesquelles ils collaborent : les patients, les participants aux essais, les donateurs, les professionnels de santé et les employés, en les traitant avec dignité et respect, et d'assurer le respect des droits de l'homme tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Si cela est possible et mutuellement bénéfique, CSL collaborera avec des groupes industriels, des États et des organisations non gouvernementales pour améliorer les pratiques en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de notre réseau de tiers. En nouant des partenariats, nous pouvons avoir un impact positif significatif.

2.1.1 Liberté de choix de l'emploi

Nous demandons à nos partenaires de se joindre à nous pour s'assurer qu'aucune sollicitation, facilitation ou autre forme d'esclavage, de traite des êtres humains ou de travail forcé n'a lieu.

Ensemble, nous nous engageons à protéger la liberté et la dignité de chacun dans toutes nos relations de travail.

2.1.2 Travail des enfants et jeunes travailleurs

Nous demandons à nos partenaires de nous aider à protéger le droit de chaque enfant d'être protégé contre l'exploitation économique. Cela implique de ne pas faire travailler d'enfants et de respecter les lois ou exigences concernant l'âge minimum, dans tous les pays.

2.1.3 Communautés locales

Nous demandons à nos fournisseurs de s'assurer que les droits des communautés locales sont respectés, y compris leur droit fondamental à un environnement propre et sain, dans tous les domaines où nous exerçons nos activités.

2.1.4 Interdiction de la discrimination et du harcèlement

Nous demandons à nos partenaires de créer un lieu de travail inclusif où tout le monde a les mêmes chances, sans harcèlement ou discrimination fondés sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée.

Ensemble, nous nous engageons à favoriser un environnement sûr où l'intimidation et la violence au travail ne sont jamais tolérées.

2.1.5 Salaires, avantages sociaux et heures de travail

Nous demandons à nos partenaires de respecter le droit du travail partout où ils opèrent, en veillant à ce que les employés reçoivent au moins le salaire minimum et tous les avantages sociaux requis. En respectant ou en dépassant ces normes, nous pouvons verser une rémunération équitable et traiter tout le monde équitablement.

2.1.6 Liberté d'association ou de représentation

Nous encourageons nos partenaires à respecter les droits des travailleurs à s'associer librement et à se faire représenter, conformément aux lois locales. Il est important que les employés se sentent en sécurité pour exprimer ouvertement leur point de vue sur les conditions de travail, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

2

DES POPULATIONS EN MEILLEURE SANTÉ

2.2 Déontologie

Nous demandons à nos partenaires de mener leurs activités de manière éthique et transparente, en respectant l'ensemble des lois et règlements locaux et des normes de l'industrie, quel que soit le pays où ils opèrent. Ensemble, nous pouvons respecter les normes d'intégrité les plus strictes.

2.2.1 Lutte contre la corruption

Chez CSL, nous demandons à nos partenaires de s'engager avec nous à respecter les normes d'intégrité les plus strictes en s'abstenant d'offrir, de payer, de solliciter ou d'accepter des pots-de-vin ou faveurs personnelles quelles que soient les circonstances. Cela inclut l'interdiction de toute récompense financière ou autre en échange d'un traitement de faveur, ainsi que l'interdiction des paiements de facilitation. Nous demandons également à nos partenaires de s'abstenir d'offrir des cadeaux ou des invitations aux employés de CSL à titre d'incitation. Ensemble, nous pouvons instaurer une culture de confiance et d'équité.

2.2.2 Concurrence loyale

Chez CSL, nous nous engageons à respecter et à promouvoir une concurrence loyale en nous conformant à toutes les lois applicables en matière d'antitrust et de concurrence. Nous demandons à nos partenaires de partager cet engagement en évitant toute pratique susceptible d'induire les consommateurs en erreur, de restreindre l'accès aux thérapies, d'enfreindre les réglementations en matière de prix, de coordonner de manière non éthique les comportements sur le marché ou de recourir à une veille concurrentielle illicite. En travaillant ensemble, nous pouvons contribuer à un marché équitable, transparent et fiable pour tous.

2.2.3 Interactions avec les professionnels de santé et les organisations de soins de santé

Chez CSL, nous demandons à nos partenaires de collaborer de manière responsable avec les professionnels de santé (PS) et les organisations de soins de santé (OSS), en veillant à ce que ces relations n'influencent pas indûment la recommandation, la prescription, la fourniture, la vente ou l'administration de tout médicament. Ces relations peuvent inclure le parrainage de conférences et de séminaires médicaux, le soutien financier de professionnels de santé en tant qu'intervenants et des invitations à participer à des conférences ou des réunions médicales.

Tous ces engagements doivent refléter des relations commerciales légitimes, avec une représentation juste et fidèle des produits et services de CSL, dans le plein respect des lois applicables et des codes du secteur. Si nécessaire, tout transfert de valeur effectué au nom de

CSL doit être divulgué de manière transparente conformément à la réglementation.

Nous demandons à nos partenaires de mettre en place des politiques et des formations claires, afin que leurs équipes comprennent pleinement ces obligations. En travaillant ensemble avec intégrité, nous entretenons la confiance et la conformité. Tout manquement sera pris au sérieux et pourrait entraîner le licenciement des travailleurs des partenaires ou la résiliation des contrats.

2.2.4 Bien-être animal

Nous demandons à nos partenaires de respecter toutes les lois locales applicables ainsi que les codes internationaux concernant le bien-être animal et les tests sur les animaux. Les tests sur les animaux ne doivent avoir lieu que lorsqu'aucune alternative valable scientifiquement n'est acceptée par les régulateurs. Nous demandons à nos partenaires de traiter les animaux de manière humaine et éthique, en les utilisant dans la recherche uniquement lorsqu'aucune autre alternative scientifique ou réglementaire pratique n'existe.

2.2.5 Éthique, confidentialité et sécurité des données

Chez CSL, nous demandons à nos partenaires de respecter les normes éthiques les plus élevées dans la gestion des données personnelles recueillies auprès des patients, des donneurs de plasma, des professionnels de santé, des participants aux essais cliniques, des employés de CSL et de toutes les autres personnes qui nous confient leurs informations. Nous demandons à nos partenaires de protéger soigneusement ces données, en les utilisant uniquement aux fins prévues, et de préserver leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité à tout moment.

Nous comptons sur nos partenaires pour désigner des personnes responsables de l'accès et de la gestion des données, et pour maintenir des systèmes sécurisés et auditable. La protection des droits à la protection de la confidentialité des données de notre entreprise, de nos travailleurs, de nos patients, des professionnels de santé et des donneurs de plasma est une responsabilité partagée. En cas de violation de données, il est essentiel de le signaler rapidement conformément aux lois et règlements applicables.

Ensemble, nous instaurons la confiance en gérant les données de façon responsable et respectueuse.

2

DES POPULATIONS EN MEILLEURE SANTÉ

2.2.6 Sécurité des patients et accès aux informations

Chez CSL, nous demandons à nos partenaires de mettre en place des systèmes de gestion robustes pour protéger les droits des patients, des participants aux essais cliniques et des donateurs, en particulier leurs droits à la santé et d'accès aux informations. Nous encourageons nos partenaires à partager les résultats des études avec les participants en leur fournissant des résumés clairs et rédigés dans un langage simple, afin de les tenir informés et impliqués.

Ensemble, nous pouvons contribuer à la transparence et au respect de toutes les personnes impliquées dans les études cliniques liées à CSL.

2.2.7 Essais cliniques

Nous demandons à nos partenaires qui mènent des essais cliniques pour nous de donner la priorité au respect, au bien-être et aux droits de l'homme de tous les volontaires et patients. Les participants doivent recevoir des informations claires et compréhensibles sur l'objectif de l'étude, ses risques et ses bénéfices potentiels, et donner leur consentement éclairé afin de confirmer leur compréhension.

La collecte d'informations sensibles doit être strictement limitée à ce qui est nécessaire. Tous les essais cliniques liés à CSL doivent respecter les normes internationales reconnues en matière d'éthique et de qualité des données, y compris les Bonnes pratiques cliniques (BPC). Ensemble, nous nous engageons à mener des essais de manière responsable et en prenant extrêmement soin des personnes impliquées.

2.2.8 Conformité commerciale

Chez CSL, nous nous engageons à respecter toutes les lois sur les importations, les exportations, les sanctions et le commerce dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Nous demandons à nos partenaires de faire de même, notamment en respectant les résolutions des Nations Unies et les lois nationales notamment des États-Unis (É.-U.), de l'Union européenne (UE), de l'Australie, du Royaume-Uni et de la Suisse.

Nous invitons nos partenaires à garder à l'esprit que ces lois peuvent interdire les transactions

avec des personnes, entités ou sociétés qu'ils contrôlent, ainsi qu'avec des pays sous embargo ou sanctionnés.

En respectant ces règles ensemble, nous favorisons un commerce responsable et conforme à la loi.

2.2.9 Réseaux sociaux

Chez CSL, nous encourageons nos partenaires à utiliser les réseaux sociaux de manière responsable, professionnelle et éthique, afin de protéger notre intégrité et notre réputation communes. Nous demandons à nos partenaires de veiller à ce que toutes leurs activités en ligne restent respectueuses et d'éviter de partager des secrets d'affaires ou des informations confidentielles de CSL.

Les partenaires ne doivent jamais faire de déclarations au nom de CSL et doivent clairement indiquer que leurs opinions personnelles ne sont pas celles de la société. Nous demandons à nos partenaires de suivre : [Directives communautaires pour les réseaux sociaux de CSL](#).

Ensemble, nous pouvons entretenir la confiance avec une communication réfléchie et prudente.

2.2.10 Intelligence artificielle

Nous demandons à nos partenaires d'utiliser l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable et éthique, en reflétant notre engagement commun envers l'équité, la transparence, la sécurité et le respect de toutes les lois applicables. L'IA doit être développée et utilisée dans le respect des droits de chacun, en donnant la priorité à la cybersécurité, à la protection des données et à la confidentialité.

Nous encourageons nos partenaires à surveiller attentivement les résultats générés par l'IA afin de vérifier leur exactitude et d'assurer l'alignement avec l'ambition stratégique et les valeurs de CSL, et à documenter clairement le développement de l'IA pour faire preuve de responsabilité.

Ensemble, nous pouvons exploiter le potentiel de l'IA de manière responsable et réfléchie.

3

UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

Chez CSL, nous encourageons nos partenaires à offrir des lieux de travail sûrs et sains et à limiter leur impact environnemental. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus sûr et plus durable.

3.1 Protection des travailleurs

Avec nos partenaires, nous donnons la priorité à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Nous demandons à nos partenaires d'identifier et de respecter toutes les lois et réglementations applicables, et de mettre en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité conformes à des normes reconnues telles qu'ISO 45001. En favorisant une bonne compréhension des politiques de santé et de sécurité leur respect par tous les travailleurs, nous pouvons créer des lieux de travail plus sûrs pour tous.

3.2 Préparation aux urgences et intervention

Nous encourageons nos partenaires à favoriser une culture où les employés et toutes les personnes présentes dans leurs locaux signalent rapidement tout incident ou danger. Nous soutenons également la mise en place de plans d'urgence solides et de formations afin de garantir des actions rapides et efficaces pour prévenir ou gérer tout incident ou situation d'urgence. Ensemble, nous pouvons assurer la sécurité et la préparation aux urgences sur nos lieux de travail.

3.3 Conformité et reporting environnementaux

Nous encourageons nos partenaires à agir conformément aux lois et règlements environnementaux, en respectant ou en dépassant toutes les normes applicables. Il est important que nos partenaires fournissent la formation, les ressources et le soutien nécessaires afin que chacun comprenne et remplisse les responsabilités environnementales décrites dans ce CCT. Lorsque des problèmes surviennent, nous attendons de nos partenaires qu'ils prennent rapidement des mesures efficaces pour y remédier. Ensemble, nous pouvons protéger notre environnement.

3.4 Déchets et émissions

Nous encourageons nos partenaires à surveiller activement et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, tout en soutenant leurs fournisseurs dans la même démarche. Les partenaires doivent mettre en place des processus clairs pour réduire les émissions et la pollution, protégeant à la fois la santé humaine et l'environnement. Ces efforts doivent se concentrer sur la réduction des eaux usées, des émissions atmosphériques et des déchets solides grâce à la prévention, à la réutilisation et au recyclage chaque fois que possible.

3.5 Déversements de matières dangereuses

Nous demandons à nos partenaires de signaler rapidement tout déversement de produits chimiques ou de matières dangereuses au responsable désigné de leur organisation, afin d'assurer une enquête, une intervention et des mesures d'atténuation rapides. Ensemble, nous pouvons protéger les personnes et l'environnement.

3.6 Utilisation efficace des ressources

Nous encourageons nos partenaires à intégrer la bonne gestion de l'environnement dans leurs processus d'entreprise, leurs évaluations des risques, leur planification et leur prise de décision. Les partenaires doivent s'efforcer de maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources, comme l'eau, l'énergie et la circularité, en améliorant continuellement les opérations de fabrication.

Nous attachons de l'importance à la collaboration ouverte avec les parties prenantes, en encourageant les partenaires à partager des informations précises sur leurs performances environnementales, y compris par le biais de rapports publics. Ensemble, nous pouvons contribuer à un changement environnemental positif.

3.7 Minerais de conflit

Nous demandons à nos partenaires d'identifier, de réduire et, dans la mesure du possible, d'éliminer l'utilisation de certains minerais appelés « minerais de conflit » ou « 3TG », tels que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or, dans les produits, composants et matériaux fournis à CSL, dont il a été établi qu'ils ont financé directement ou indirectement des groupes armés en République démocratique du Congo (RDC) ou dans des pays voisins, ou ont bénéficié directement ou indirectement à ces groupes armés.

3.8 Changement climatique

Nous encourageons nos partenaires à suivre leurs émissions de Scope 1 et Scope 2, ainsi que, si possible, leurs émissions de Scope 3. Nous encourageons des publications transparentes alignées sur les normes comptables reconnues au niveau international, et la prise de mesures pour limiter les émissions et gérer les risques importants liés au changement climatique au sein des opérations. Ensemble, nous pouvons contribuer à un avenir plus durable.

